

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez - année scolaire 2008-2009.

Rapporteur : Sofi LE HUNSEC

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2008-2009 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (cours individuels) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Ploëmeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18 % du coût de l'inscription, soit une participation de 63 € par élève, lequel doit s'acquitter d'un coût total annuel de 350 €.

Pour mémoire, la participation votée en septembre 2007 était de 61,20 €, 16 élèves en ont bénéficié pour l'année scolaire 2007-2008.

Cette participation est accordée sur autorisation préalable de la Ville pour toute inscription aux ateliers musicaux, à l'exclusion des adultes.

Le centre Amzer Nevez dresse la liste des bénéficiaires, pour validation et paiement de la participation de la ville directement au centre, celui ci faisant son affaire du remboursement ou de l'exonération partielle des 63 € vis à vis des élèves.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de la participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez selon les dispositions ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le maire

Loïc LE MEUR